

MAIRIE DE LE BIOT

18 Route de l'Eglise

74430 LE BIOT

04.50.72.12.06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024 à 19h00 Convocations du 03 avril 2024

Étaient présents : M. Henri-Victor TOURNIER Maire, M. Claude ROSSET 1^{er} Maire-Adjoint, M. Pierre-Fernand KIENER 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme Hélène FENOL 3^{ème} Maire-Adjointe, M. Alain MAILLET 4^{ème} Maire-Adjoint, M. Sylvain AYRAULT, M. Stéphane MAROQUENE,
M. Gaël BŒUF est arrivé au moment du vote du compte administratif 2023 pour le budget Forêt.

Étaient absents : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER, M. André HOFFMANN

A été désigné secrétaire de séance : M. Sylvain AYRAULT

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2/ FINANCES

a) Approbation des comptes administratifs 2023

Les différents comptes administratifs 2023 sont présentés à l'ensemble des élus :

- Le compte administratif 2023 pour le budget principal
- Le compte administratif 2023 pour le budget Eau et Assainissement
- Le compte administratif 2023 pour le budget Forêt
- Le compte administratif 2023 pour le budget Remontées Mécaniques
- Le compte administratif 2023 pour le budget Cimetière

Monsieur Claude ROSSET, 1^{er} Maire-Adjoint prend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2023 qui retracent l'exécution de chacun des budgets.

A l'unanimité, les comptes administratifs 2023 sont approuvés.

Monsieur le Maire revient ensuite dans la salle.

b) Approbation des comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les comptes de gestion 2023 pour chacun des budgets, réalisés par Madame la Trésorière, et qui sont en tous points, conformes aux comptes administratifs 2023.

A l'unanimité, les comptes de gestion 2023 sont approuvés.

c) Affectations de Résultat 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des affectations de résultat pour le budget principal et les budgets annexes : Eau et Assainissement et Remontées Mécaniques.

- Budget principal, il convient :
 - D'intégrer au résultat 2024, les résultats 2023 du budget Forêt en raison de la clôture de ce budget.
 - D'affecter la somme de 317 452.33 € en recettes d'investissement du budget primitif 2024.

- De reporter l'excédent de fonctionnement la somme de 44 730.81 € dans le budget primitif 2024 en recette de fonctionnement.
 - De constater le report du déficit d'investissement pour un montant de 340 175.74 € en dépense de la section d'investissement dans le budget primitif 2024.
- Budget Eau et Assainissement, il convient :
 - De reporter le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 87 128.17 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2024
 - De reporter le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 315 963.63 € en recettes d'investissement du budget primitif 2024.
 - Budget Remontées Mécaniques, il convient :
 - De reporter le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 47 017.92 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2024
 - De reporter le résultat excédentaire de 2023 soit 6 640.26€ en recettes d'investissement au budget primitif 2024

A l'unanimité, les affectations de résultat 2023 sont approuvés par le Conseil Municipal.

d) Vote des budgets primitifs 2024

- Budget primitif – Budget Principal 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 par chapitre pour le Budget Principal et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 298 489,43	1 253 758,62	
	Section d'investissement	912 309,03	1 229 761,36	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		44 730,81	
	Report en section d'investissement (001)	340 175,74		
	TOTAL (réalisations + reports)	2 550 974,20	2 528 250,79	-22 723,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	24 276,59	47 000,00	22 723,41
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	24 276,59	47 000,00	22 723,41
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 298 489,43	1 298 489,43	0,00
	Section d'investissement	1 276 761,36	1 276 761,36	0,00
	TOTAL CUMULE	2 575 250,79	2 575 250,79	0,00

Monsieur le Maire rappelle également qu'en vertu de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, autorisation est donnée à Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et de 7.50 % en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 pour le Budget principal.

- Budget primitif 2024 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 par chapitre pour le Budget Eau et Assainissement et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	635 228,17	548 100,00	-87 128,17
	Section d'investissement	656 363,93	344 700,00	-311 663,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		87 128,17	
	Report en section d'investissement (001)		315 963,63	
TOTAL (réalisations + reports)		1 291 592,10	1 295 891,80	4 299,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	87 171,40	82 871,70	-4 299,70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	87 171,40	82 871,70	-4 299,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	635 228,17	635 228,17	0,00
	Section d'investissement	743 535,33	743 535,33	0,00
	TOTAL CUMULE	1 378 763,50	1 378 763,50	0,00

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 pour le Budget Eau et Assainissement à l'unanimité.

▪ Budget primitif 2024 – Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 par chapitre pour le Budget Remontées Mécaniques et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	92 017,92	45 000,00	-47 017,92
	Section d'investissement	69 258,18	62 617,92	-6 640,26
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		47 017,92	
	Report en section d'investissement (001)		6 640,26	
TOTAL (réalisations + reports)		161 276,10	161 276,10	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	92 017,92	92 017,92	0,00
	Section d'investissement	69 258,18	69 258,18	0,00
	TOTAL CUMULE	161 276,10	161 276,10	0,00

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 pour le budget Remontées Mécaniques à l'unanimité.

▪ Budget primitif 2024 : Budget Cimetière

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 par chapitre pour le Budget Cimetière et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	12 227,25	12 227,25	0,00
	Section d'investissement	12 227,25	12 227,25	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		0,00	
	Report en section d'investissement (001)		0,00	
	TOTAL (réalisations + reports)	24 454,50	24 454,50	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	12 227,25	12 227,25	0,00
	Section d'investissement	12 227,25	12 227,25	0,00
	TOTAL CUMULE	24 454,50	24 454,50	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 pour le budget Cimetière.

e) Vote des subventions d'exploitation aux budgets annexes

▪ Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose qu'au vu de la hausse des tarifs de l'énergie et par conséquent la hausse du coût de l'exploitation des équipements de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement (stations de pompage d'eau potable et station d'épuration), qu'au vu du prix de l'eau et du prix de l'abonnement, il convient de verser une subvention de fonctionnement au budget Eau et Assainissement de 38 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 38 000 € au budget Eau et Assainissement.

▪ Budget Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'absence de recette de fonctionnement sur la saison d'hiver 2023/2024 et de l'emprunt souscrit en 2019, il convient de subventionner le budget des Remontées Mécaniques en 2024 pour un montant de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 20 000 € au budget Remontées Mécaniques.

f) Vote des taux d'imposition pour 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les taux d'imposition restent inchangés sur 2023, à savoir :

- Taxe sur foncier bâti : taux : 19,07 %
- Taxe sur foncier non bâti : taux : 56,39 %
- Taxe d'habitation taux : 15,93 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2024.

g) Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 250.00 Euros
 - Anciens d'AFN : 300.00 Euros
 - Secours en montagne 450.00 Euros
 - Amicale du 27è BCA 300.00 Euros
 - Ski Club de Saint-Jean-d'Aulps 1 200.00 Euros
 - Association Parents d'Elèves LE BIOT : 500.00 Euros auxquels se rajoutent une subvention exceptionnelle pour le projet au Col du Corbier de 5 000.00 Euros
- Soit un total de : 8 000.00 Euros

Dans le cadre de sa participation en tant que membre, le Commune subventionne l'Association Foncière Pastorale à hauteur de 351.00 €.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme détaillé ci-dessus, à savoir 8 000 € pour les associations et 351.00 € à l'Association Pastorale Foncière.

3/ PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU BATIMENT DE LA MOILLE POUR LA NOUVELLE BOULANGERIE

Une première estimation des travaux a été effectuée dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal de la Moille, et validée par la délibération 35/2023.

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que le coût prévisionnel a été réévalué depuis cette première estimation :

DEPENSES	Montant H.T	%	TOTAL
Etudes diverses (AMO, contrôle technique, mission SPS coordination, Diag amiante, imprévus)	44 500	10%	53 400
Maîtrise d'œuvre Bâtiment	32 200	7%	38 640
TRAVAUX construction	350 000	77%	420 000
Autres (Démolition)	30 295	7%	36 354
TOTAL DEPENSES	456 995	100%	548 394
Subvention CD 74 - CDAS 2024	128 010	28%	128 010
Subvention CD 74 - Plan ruralité 2022-2027		0%	0
Etat DETR 2023	106 675	23%	106 675
Région AURA	100 000	22%	100 000
FCTVA			89 959
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS	122 310	27%	123 750
TOTAL RECETTES	456 995	100%	548 394

Le Conseil Municipal, à la majorité (M. Gaël BŒUF ayant voté contre), approuve le plan de financement pour la rénovation du bâtiment de la Moille pour la nouvelle boulangerie et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions et à signer toute pièce afférente à ce dossier, y compris les modifications du plan de financement.

4/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES DIFFERENTS PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose les autres projets communaux subventionnables :

Projets	Coût HT	Coût TTC
Affaissement chemin des Telly	9 320 €	11 190 €
Rénovation station de pompage Richebourg	55 200 €	69 000 €
Achat de l'orgue communal	4 400 €	5 280 €
Drainage terrain de tennis et création terrain de pétanque	24 646 €	31 9785 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : approuve les différents projets communaux 2024 proposés par M. le Maire, sollicite les financements du Conseil Départemental de Haute-Savoie (CDAS), de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au taux le plus fort possible et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

5/ APPROBATION DE LA CONVENTION SYANE POUR RACCORDEMENT A LA STATION DE POMPAGE DU MARTELET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de financement avec le SYANE relative à l'extension du réseau de distribution publique d'électricité nécessaire au raccordement de la station de pompage Le Martelet, par le SYANE, situé 2107 route d'Annecy à POISY (74330), représenté par son Président, Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Monsieur le Maire indique que, comme indiqué dans la convention, le SYANE assure une prise en charge financière à hauteur de 40 % du coût global s'élevant à 43 200 €.

Ainsi le restant à charge de la Commune est de 25 920 € dont le versement est réparti en deux échéances :

- Un acompte de 30%, soit 7 776 € à la signature de la convention
- Le solde de l'opération, soit 18 144 € à la mise en service définitive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de financement avec le SYANE relative à l'extension du réseau de distribution publique d'électricité nécessaire au raccordement de la station de pompage du Martelet et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'assistance technique.

6/ LOCATION DE L'ALPAGE HAUT THEX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7/ ACHAT DE PARCELLE A L'ETAT

En date du 23 janvier 2024, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie a envoyé un courrier dans lequel elle propose la cession de la parcelle B 1236, d'une superficie de 3 570 m² au prix de 400 € ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition par la commune des 3 570 m² de la parcelle B 1236, appartenant à la Direction inter-régionale des Douanes de Lyon, au prix de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'acquisition par la commune de la parcelle B 1236 appartenant à la Direction inter-régionale des Douanes de Lyon au prix de 400 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

8/COUPES DE BOIS ET VENTE DE PARCELLES (AMENAGEMENT DE LA FORET – ONF)

Après échange entre Monsieur le Maire et le Technicien Forestier Territorial en date du 7 février 2024, voici le tableau des coupes pour l'état d'assiette 2024 (aménagement échu 2002-2021).

Parcelle	Surface (ha)	Volume présumé (m3)	Revenu présumé (€)	Coût
A_423_991 surface + en cours	4.13	380	9 500	Création piste 2 000€
C_455 surface + en cours	0.69	60	1 500	
P33	1.92	130	3 250	Création piste 2 200€
P34	1.55	110	2 750	
P37	2.5	200	5 000	
P17	10	600	17 500	Création piste 2 800€
			39 500	

Le Conseil Municipal approuve les coupes de bois pour l'année 2024 et la vente des sept parcelles précitées par l'ONF.

9/ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire présente ce point 9, qui n'était pas prévu à l'ordre du jour sur lequel les Conseillers Municipaux acceptent de délibérer.

Monsieur le Maire leur explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison de la réorganisation des services techniques liée aux futurs départs de deux agents communaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un agent contractuel au sein des services techniques pour une durée de 8 mois.

10/ QUESTIONS DIVERSES

▪ *Courrier du Comité des Fêtes de LE BIOT*

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a procédé à la lecture du courrier de Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Le Biot, qui informe Monsieur le Maire ne pas souhaiter de subvention de fonctionnement pour l'année 2024. En revanche, il est demandé à la Commune la possibilité de participer au financement des affiches qui seront effectuées durant l'année.

▪ *Réunion publique du 19/04/2024*

Le vendredi 19 avril 2024 à 19h00 en salle des Fêtes, se déroulera une réunion publique, ayant pour objet le projet communal de la nouvelle boulangerie.

L'ordre du jour est clos et la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Sylvain AYRAULT



Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER



